

NOTE AUX PARENTS
DES ELEVES DE 3^{ème} COLLEGE ET DE 3^{ème} SEGPA

BOURSE NATIONALE DE LYCEE

J'ai l'honneur de vous informer que la campagne de bourse de lycée pour l'année 2016-2017 est ouverte.

Une demande de bourse nationale du second degré pour le lycée, a été remise à chaque élève de 3^{ème} collège et 3^{ème} SEGPA.

Ce dossier est composé de :

- L'imprimé de la demande
- La notice d'information (Nous sommes là pour vous aider)
- Le Barème des bourses nationales d'études de second degré de lycée

Sont Concernés par cette campagne :

- Tous les élèves de collège qui accèderont au lycée à la rentrée 2016 même si leur orientation n'est pas définie au moment où les demandes doivent être faites.
- Les élèves de nationalité française mais également ceux de nationalité étrangère sous réserve qu'ils résident en France avec leur famille.

-Les élèves pris en charge par l'aide sociale à l'enfance ne peuvent être boursiers.

La date limite de dépôt des demandes dans l'établissement par les familles est fixée au 27 mai 2016.

- Les demandes de bourse déposées au plus tard le 9 juin 2016 dans l'établissement recevront une réponse avant la fin de l'année scolaire.
- Les demandes de bourse reçues en le 10 juin et le 30 juin ne recevront une réponse qu'à la rentrée scolaire.

Le droit à bourse est ouvert en fonction des ressources et des charges de la (ou les) personne(s) assumant la charge effective et permanente de l'élève au sens de la législation sur les prestations familiales.

La demande déposée doit comprendre :

- **L'avis d'imposition 2015 (sur les revenus de l'année 2014)** copie intégrale de cet avis d'imposition (recto-verso)
- **L'attestation récente de la caisse d'allocations familiales (CAF)** précisant les prestations perçues par la famille et les enfants à charge.
- **En cas de situation particulière**, les pièces complémentaires indiquées sur la demande de bourse.

Le dossier devra être impérativement remis au secrétariat avant le 27 mai 2016. Un récépissé sera remis à cette occasion.

Tout dossier qui parviendra incomplet sera retourné à la famille en l'état.

La Principale
Monique BIRON